

Guide d'utilisation du site «Itemm Emploi» pour les entreprises



Présentation de la plateforme

Vous connaissez déjà la page d'offres d'emploi de l'Itemm, celle-ci s'est étoffée pour devenir une véritable plateforme qui présente les offres d'emploi et d'alternance. Elle vous permet de déposer librement vos annonces en ligne pour vos recrutements et vous propose, désormais de parcourir des profils de candidats ciblés en fonction de vos critères.

Comment ça marche ?

Itemm Emploi est une plateforme gratuite qui permet de se faire rencontrer l'offre et la demande pour tout type de poste autour des métiers techniques de la musique.

Le fonctionnement est assez classique :

- Vous pouvez poster une ou plusieurs offres d'emploi ou de recherche d'apprenti.
- Les candidats se créent un profil qui leur permet de se faire connaître de vous.
- Vous pouvez directement les contacter via leur profil.
- Ils peuvent postuler à vos offres d'emploi ou d'apprentissage.

Qui peut poster des offres ?

Toute entreprise à la recherche de nouveaux talents peut directement poster une ou plusieurs offres d'emploi, d'alternance ou de stage.

Qui peut répondre aux offres ?

Tout le monde ! Candidats à l'apprentissage, techniciens en cours de formation, artisans, freelances, etc. peuvent s'inscrire et envoyer des candidatures.

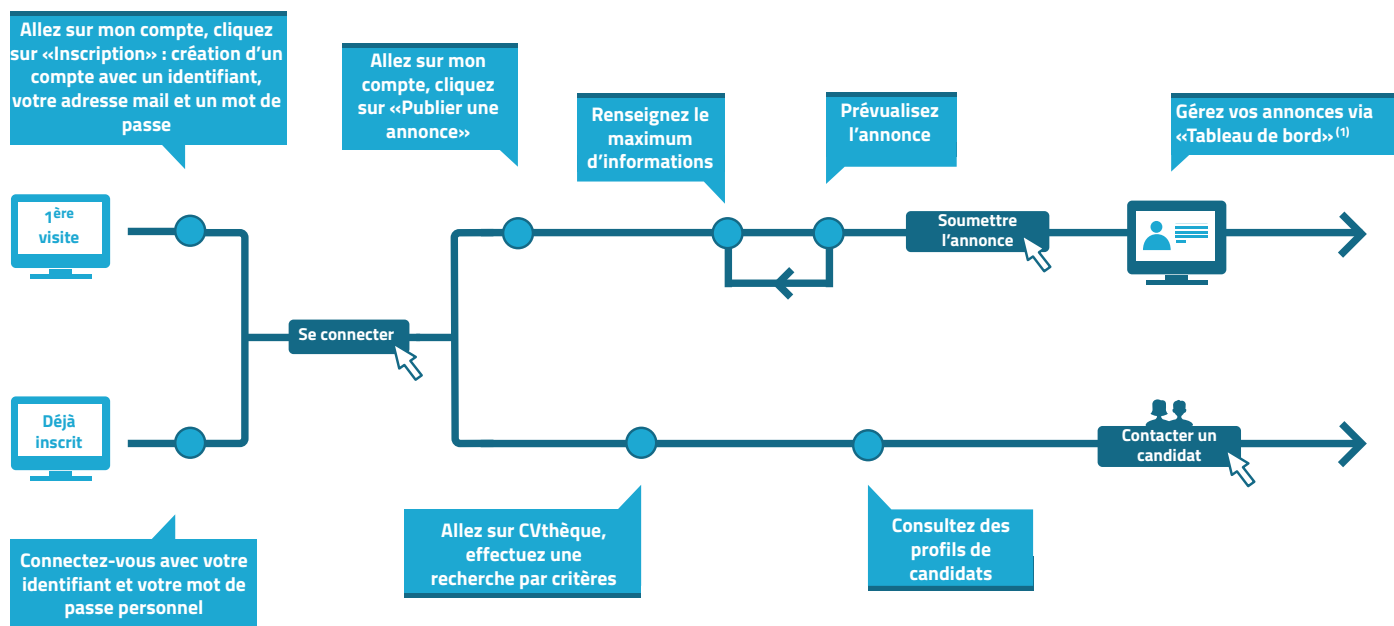
Combien ça coûte ?

L'utilisation de la plateforme est gratuite.

Entreprise : gérer votre recrutement

Vous pouvez créer autant d'offres que vous le souhaitez. Chaque annonce reste en ligne 1 an. Vous pouvez à tout moment éditer vos annonces et indiquer si celles-ci sont pourvues. Enfin, vous pouvez librement parcourir la CVthèque et contacter des candidats dont le profil correspond à vos besoins.

Comment poster et gérer vos annonces en ligne sur www.itemm.fr/emploi



(1) Tableau de bord des annonces



Dans votre compte vous pourrez retrouver vos offres d'emploi déposées dans votre « Tableau de bord des annonces ». Si vous désirez modifier une annonce, il vous suffit de cliquer sur « Editer ». Si un poste n'est plus à pourvoir vous pourrez le signaler en cliquant sur « Marquer comme pourvu » ou si vous désirez le supprimer, vous pouvez cliquer sur « Supprimer ».

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET PROFESSIONNELS

Ministère de la Culture de la communication (DRAC des Pays de la Loire) ■ Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports ■ Ministère du Travail, de l'Emploi, de l'Insertion ■ Ministère de l'Économie et des Finances ■ Région des Pays de la Loire ■ Département de la Sarthe ■ Le Mans Métropole ■ Ville du Mans ■ Union Européenne (FSE, FEDER)

EuroPiano France ■ Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale ■ Chambre Syndicale des Métiers de la Musique ■ Union Nationale de la Facture Instrumentale ■ Groupement des Spécialistes en Instruments à Vent ■ Association des Luthiers et Archetiers pour le Développement de la Facture Instrumentale ■ Groupement des Luthiers et Archetiers d'Art de France ■ Association Professionnelle des Luthiers Artisans en Guitares et autres Cordes Pincées ■ Union Française des Facteurs d'Instruments à Percussions ■ Centre du Patrimoine de Facture Instrumentale

Soutenu par

